

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2017

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice au jour de la séance : 09

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 09

Membres présents : Mmes & MM. Jérémy THIEN, Jean-Luc BAZIN, Vanessa GATINET, Viviane LOUP- FOREST, Edith PERRAUD, Agnès ROUSSOT, Teddy DESCOMBES, Jocelyne RENAUD, Médéric DE SERRES.

Membres absents ayant donné pouvoir : 0

Membres absents excusés : 0

Président de séance : M. Jérémy THIEN

Secrétaire de séance : Mme Viviane LOUP-FOREST

Le compte-rendu de la séance ordinaire du 25 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour : - Convention fourrière 2018 – Convention ENEDIS – Décisions modificatives. Le Conseil Municipal accepte ces ajouts.

Démission d'un conseiller municipal

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de démission de Mme Nadine BOTTON de ses fonctions de conseillère municipale en date du 29 juillet 2017.

Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- Conception graphique et fabrication des panneaux pour le chemin des Mémoires Rurales par l'AFRAP pour 6 468 € TTC.
- Remplacement des spots au sol de l'église par D'Alberto Electricité pour 677.28 € TTC.

Monsieur le Maire indique qu'un devis est en cours pour la réfection des vitraux de l'église.

Dénomination des rues : Les Chanoriers – La Neyrie – Vâtre – La Thuillière

Après concertation avec les habitants des hameaux concernés, le Conseil Municipal valide les choix suivants :

- Les Chanoriers (en descendant de Jullié) :
 - o Premier pont : montée du puits
 - o Deuxième pont : pont du milieu
 - o Troisième pont : montée du tilleul
- La Neyrie/Vâtre/La Thuillière :
 - o De la Neyrie à Vâtre : route de la Chapelle
 - o De Vâtre à la Thuillière : route de la Thuillière
 - o Maison de la Thuillière en bordure de la RD 17 : route départementale 17 – La Thuillière

Les coûts liés à l'achat des plaques pour la dénomination et la numérotation sont désormais pris en charge par la Communauté de Communes Saône Beaujolais.

Personnel communal

Taux de promotion pour l'avancement de grade : Le Centre de Gestion de la Fonction Publique demande à ce que le Conseil Municipal délibère de nouveau car les grades d'adjoint technique 2^{ème} classe et d'adjoint d'animation 2^{ème} classe n'existent plus. Le Conseil Municipal demande l'avis au comité technique sur un projet de fixation des taux de promotion pour l'avancement de grade suivant :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO (%)
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	100 %
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	100 %
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	100 %

Gîtes communaux

Il convient d'harmoniser les tarifs « directs » et les tarifs proposés sur Booking. A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs des gîtes à compter du 1^{er} octobre 2017 :

	1 nuit	Week-end ou 2 nuits	3 nuits	4 nuits	5 nuits	6 nuits	Semaine	1 mois	Promotion 4 jours 10 %
Gîte n°1 Vayollette	85.00 €	135.00 €	185.10 €	235.00 €	285.00 €	335.10 €	300.30 €	680.45 €	211.50 €
Gîte n°2 Beauvernay	110.00 €	150.00 €	230.10 €	290.00 €	350.00 €	410.40 €	350.00 €	775.00 €	261.00 €
Gîte n°3 Moulin Aujas	110.00 €	150.00 €	230.10 €	290.00 €	350.00 €	410.40 €	350.00 €	775.00 €	211.50 €
Gîte n°4 La Thuillière	110.00 €	150.00 €	230.10 €	290.00 €	350.00 €	410.40 €	350.00 €	775.00 €	211.50 €
Gîte n°5 Le Gros Houx	140.00 €	200.00 €	280.05 €	350.00 €	420.00 €	490.20 €	400.05 €	1035.09 €	306.00 €

Forfait ménage : 25 € pour une nuit – 50 € pour les séjours de plus d'une nuit.
Les autres modalités fixées restent inchangées.

Convention fourrière 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à la convention fourrière de la Société Protectrice des Animaux pour l'année 2018 correspondant à l'accueil des chiens errants ou en divagation trouvés sur le territoire de la commune au taux de 0.35 € par an et par habitant (0.30 € en 2017). Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la convention fourrière de la SPA pour l'année 2018 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la SPA.

Convention ENEDIS

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec ENEDIS pour l'implantation d'un poste de distribution sur le parking de la salle des fêtes.

Décisions modificatives

Le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives suivantes :

1/ Budget assainissement :

- alimenter le compte 613 « droits de passage » par le compte 022 « dépenses imprévues » pour 150 €.

2/ Budget communal :

- alimenter le compte 6413 « personnel non titulaire » par les comptes 621 « personnel extérieur au service » pour 1 300 €, 6411 « personnel titulaire » pour 2 000 € et 626 « frais postaux » pour 300 € soit un total de 3 600 €.

- alimenter le compte 6450 « charges de prévoyance » par les comptes 022 « dépenses imprévues » pour 2 500 €, 633 « taxes » pour 500 € et 623 « relations publiques » pour 500 € soit un total de 3 500 €.

Remboursement d'achats pour la création d'une armoire à livres

Madame Brigitte Hervé a assuré la création d'une armoire à livres. Elle a dû réaliser des achats pour cela. Le total des factures est de 83.09 €. Le Conseil Municipal remercie Mme Hervé pour cette réalisation et approuve le remboursement de ces achats.

Cette armoire sera située sous l'auvent près du bar « Chez Céline ». Le principe est le suivant : vous pouvez emprunter un livre, le garder, en rapporter d'autres. Un rayon dédié aux enfants est prévu. Le but est de permettre à tous d'accéder à la lecture.

Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor chargé des fonctions de receveur

Monsieur le Maire rappelle le montant alloué au comptable du trésor, les tranches et les pourcentages. Pour Jullié, une indemnité à 100 % représente un montant de 374.98 €. Le Conseil Municipal reconduit le taux de 100 %.

Passage du Raid Bleu

Le Raid Bleu passera à Jullié le 28 et le 31 octobre. Un état des lieux avant/après passage sera réalisé par Monsieur Teddy Descombes et l'organisateur.

Comptes rendus des réunions

Communauté de Communes Saône Beaujolais :

La compétence PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) est désormais dévolue à la CCSB. Le transfert de charge a été voté au conseil communautaire du 21 septembre 2017.

Syndicat des Eaux du Haut Beaujolais :

Rencontre du 19 septembre : Travaux de remplacement de canalisation dans le cadre du renouvellement du réseau : pour 2018, travaux prévus : rue des écoles 250 ml - Bois de Chat 250 ml - Prés des Bois 540 ml - route de Beauvernay 140 ml.

ADAP :

Projet gîtes de la fontaine et caveau : deux dérogations sont en cours de demande pour éviter :

- que la rampe d'accès aux gîtes et à la salle Mandrin n'empiète sur la voie publique
- l'installation d'un ascenseur extérieur pour accéder au caveau.

Village d'accueil :

Pour cause de calendrier, les rencontres intercommunales prévues sont reportées de quelques semaines. Une commission communale est en train de répertorier tous les bâtiments de Jullié pour faciliter :

- le suivi des changements de propriétés,
- la numérotation des habitations (accès services de secours - livraisons - inscriptions sur GPS).

Transport dans le cadre du TEPOS :

Rencontre CCSB du 21 septembre : Thème : économie d'énergie et transport. Établissement d'un plan global de transport des personnes et des marchandises. Maillage de notre communauté de commune, en cohésion avec le département, d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques particuliers (vélo - auto).

Développement de :

- voiries et circulation pour modes doux
- pédibus – vélobus
- co-voiturage - auto-partage
- stationnement pour VAE (vélo à assistance électrique)

Questions diverses

– Villages fleuris : la commune obtient la note de 69/100 cette année (67/100 en 2016). Les commentaires du jury sont les suivants :

L'objectif de la municipalité est de poursuivre l'embellissement du village et la qualité de l'aménagement des différents espaces ; le réaménagement du parking situé devant le monument aux morts a été réalisé.

Un projet de requalification du centre bourg est à l'étude (plan présenté) pour le rendre plus agréable aux habitants et aux touristes.

Dans l'esprit de ce projet, nous proposons que les 6 beaux platanes soient conservés avec un réaménagement du trottoir permettant la préservation de leurs racines.

De nouvelles haies mixtes ont été implantées vers la salle des fêtes et le long de l'école.

Nous avons pu admirer le travail d'une bénévole qui assure un très joli fleurissement du lavoir.

Une réflexion sur les essences d'arbres sur le site du Moulin de la Roche (35ha) est engagée.

Le jury adresse à toute l'équipe ses encouragements et la poursuite des efforts pour l'amélioration du cadre de vie.

– Remerciements subvention : le Club Sourire d'Automne remercie la municipalité pour la subvention allouée en 2017.

– Prise de fonction d'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Belleville : Mme Myriam Demaret a pris ses fonctions le 1^{er} septembre 2017, succédant à Mme Facchi.

– Réunions de la Communauté de Communes Saône Beaujolais : une commission tourisme est prévue le mardi 3 octobre à 19 h à Beaujeu, une commission « social » aura lieu le mardi 17 octobre à Belleville.

– Visite de l'église : dans le cadre des visites d'été de « patrimoinez-vous » et des journées du patrimoine, les visites sont assurées par M. Paul Dailler qui est remercié. Monsieur Dailler demande à ce que la communication soit améliorée autour de ces événements importants.

– Très haut débit internet : afin que le très haut débit arrive dans nos communes, il faut que l'adressage soit aux normes. Il convient donc d'envisager rapidement la dénomination et la numérotation de toutes les voies de la commune afin d'adresser un plan complet au Département pour ce déploiement.

– Droit de préemption sur les fonds de commerce : le sujet sera étudié en commission.

– Choix du coloris des portes de l'église : un nuancier remis par M. Chagny est présenté, le choix de la couleur est à faire avant mercredi prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

Jérémy THIEN

